



Systeme d'information sur
les élèves de la Nouvelle-Écosse

Systeme d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse

Exigences pour les diplômes de fin d'études et les certificats

Guide de l'utilisateur

Dernière révision :
25 mai 2020

1	DIPLÔMES	3
1.1.	Diplôme de fin d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse (anglais et français)	3
1.1.1	Langue, communication et expression	3
1.1.2	Sciences, mathématiques et technologie	3
1.1.3	Développement personnel et social	3
1.1.4	Notes	4
1.2	Exigences du diplôme pour les élèves ayant entamé leur 10 ^e année avant septembre 2017	5
1.3	Diplôme de baccalauréat international.....	6
2	CERTIFICATS	7
2.1	Certificat « Options et opportunités »	7
2.1.1	Pour les élèves entamant le programme O ₂ à partir de septembre 2020.....	7
2.1.2	Pour les élèves ayant entamé le programme O ₂ avant septembre 2020	8

1 DIPLÔMES

1.1. DIPLOME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (ANGLAIS ET FRANÇAIS)

Les exigences qui suivent s'appliquent à tous les élèves ayant entamé leur 10^e année en septembre 2017. (Vous trouverez à la partie 1.2 les exigences pour les élèves ayant entamé leur 10^e année avant septembre 2017.) Le diplôme de fin d'études secondaires sera décerné aux élèves qui ont achevé avec succès leurs cours obligatoires et leurs cours au choix conformément à ce qui est décrit ci-dessous.

- Le nombre minimum de crédits exigé pour l'obtention du diplôme est de 18.
- Le nombre de crédits correspondant à des cours de 10^e année ne peut dépasser sept sur les 18 crédits.
- Il faut qu'au moins cinq crédits concernent des cours de 12^e année.

Crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme :

1.1.1 LANGUE, COMMUNICATION ET EXPRESSION

- 3 crédits en anglais, un à chaque niveau *ou bien, pour les élèves des écoles acadiennes et francophones, 3 crédits en français, un à chaque niveau;*
- 1 crédit en beaux-arts : art, danse, théâtre ou musique.

1.1.2 SCIENCES, MATHÉMATIQUES ET TECHNOLOGIE

- 3 crédits en mathématiques, *un à chaque niveau;*
- 2 crédits en sciences – un en biologie, chimie, sciences de 10^e année ou physique et un autre cours de sciences approuvé;
- 1 autre crédit dans le domaine des sciences ou de la technologie – les cours admissibles se trouvent dans le document *Programmes des écoles publiques (PEP)*, dans les catégories suivantes : sciences; métiers spécialisés; technologie; et cours d'intégration de la technologie et de TIC. Les cours de mathématiques de 10^e année et de mathématiques renforcées de 11^e année (qui sont tous deux des cours d'une année entière représentant deux crédits) répondent aux exigences voulant que l'élève ait un crédit en mathématiques et un crédit en technologie.

1.1.3 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

- 1 crédit en éducation physique – les cours admissibles sont les suivants : éducation physique en 10^e année; éducation physique en 11^e année; danse en 11^e année;

leadership en conditionnement physique en 11^e année; vie active en 11^e année; yoga en 11^e année; éducation physique en 12^e année; et leadership en éducation physique en 12^e année;

- 1 crédit en histoire canadienne – les cours admissibles sont les suivants : études afro-canadiennes en 11^e année; histoire du Canada en 11^e année; études acadiennes en 11^e année; études gaéliques en 11^e année; et études mi'kmaw en 10^e année;
- 1 crédit en études planétaires – les cours admissibles sont les suivants : géographie planétaire; géographie planétaire avancée; histoire planétaire; histoire planétaire avancée; et politique planétaire.

Parmi les 18 crédits obligatoires pour le diplôme de fin d'études secondaires, dans la plupart des cas l'élève ne peut recevoir de crédits pour deux cours dans la même matière spécifique au même niveau scolaire. Il y a quelques exceptions : cours d'éducation coopérative, littérature canadienne, géographie planétaire, histoire planétaire, études familiales, cours liés à la technologie, cours de mathématiques avancées de 12^e année, cours de préparation au calcul différentiel et intégral et cours de calcul différentiel et intégral.

1.1.4 NOTES

- Les plans de programme individualisés (PPI) approuvés par le conseil scolaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux sont reconnus pour les crédits.
- Les cours élaborés au niveau local et approuvés par le ministère sont reconnus comme des cours menant à des crédits et comptent dans le calcul du nombre total de crédits pour le diplôme de fin d'études secondaires.
- Même si le nombre minimum de crédits exigé pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est de 18, il est recommandé que les écoles mettent au point des emplois du temps permettant aux élèves d'obtenir 20, 21 ou même 24 crédits. Il convient de concevoir les emplois du temps de façon à tenir compte des besoins, des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves.
- Les cours de mathématiques de 10^e année et de mathématiques renforcées de 11^e année (d'une année complète, débouchant sur l'obtention de deux crédits) répond aux exigences pour le diplôme en fournissant à l'élève un crédit en mathématiques et un crédit en technologie.

1.2 EXIGENCES DU DIPLOME POUR LES ÉLÈVES AYANT ENTAMÉ LEUR 10^E ANNÉE AVANT SEPTEMBRE 2017

Les élèves ont l'obligation d'avoir au minimum 18 crédits pour pouvoir obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Le nombre de crédits correspondant à des cours de 10^e année ne peut dépasser sept sur les 18 crédits et il faut qu'au moins cinq crédits concernent des cours de 12^e année.

Crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme :

- 3 crédits en anglais, un à chaque niveau *ou bien, pour les élèves des écoles acadiennes et francophones, 3 crédits en français, un à chaque niveau;*
- 1 crédit en beaux-arts : art, danse, théâtre ou musique;
- 2 crédits en mathématiques, dont l'un peut être un crédit en mathématiques de 10^e année;
- 2 crédits en sciences : un en biologie, chimie, sciences de 10^e année ou physique et un autre cours de sciences approuvé;
- 2 autres crédits dans le domaine des mathématiques, des sciences ou de la technologie – les cours admissibles sont les suivants : technologie des affaires en 11^e année; technologie des affaires en 12^e année; technologie des communications en 11^e ou en 12^e année; programmation informatique en 12^e année; technologie de la construction en 10^e année; métiers de la construction en 11^e année; design en 11^e année; technologies électroniques en 11^e année; énergie, électricité et transports en 11^e année; exploration de la technologie en 10^e année; production de films et de vidéo en 11^e ou en 12^e année; technologie de l'alimentation en 10^e année, préparation des aliments et service en 10^e année et production de textiles en 10^e année (demi-crédits); logement et design en 12^e année; métiers de la fabrication en 11^e année; multimédias en 12^e année; technologie de la production en 11^e et 12^e année; métiers spécialisés en 10^e année; technologie du textile en 12^e année; et métiers des transports en 11^e année;
- 1 crédit en éducation physique – les cours admissibles sont les suivants : éducation physique en 10^e année; éducation physique en 11^e année; danse en 11^e année; leadership en conditionnement physique en 11^e année; vie active en 11^e année; yoga en 11^e année; éducation physique en 12^e année; et leadership en éducation physique en 12^e année;
- 1 crédit en histoire canadienne – les cours admissibles sont les suivants : études afro-canadiennes en 11^e année; histoire du Canada en 11^e année; études acadiennes en 11^e année; études gaéliques en 11^e année; et études mi'kmaw en 10^e année;
- 1 crédit en études planétaires – les cours admissibles sont les suivants : géographie planétaire; géographie planétaire avancée; histoire planétaire; histoire planétaire avancée; et politique planétaire.

Parmi les 18 crédits obligatoires pour le diplôme de fin d'études secondaires, dans la plupart des cas l'élève ne peut recevoir de crédits pour deux cours dans la même matière spécifique au même niveau scolaire. Il y a quelques exceptions : cours d'éducation coopérative, littérature canadienne, géographie planétaire, histoire planétaire, études familiales, cours liés à la technologie, cours de mathématiques avancées de 12^e année, cours de préparation au calcul différentiel et intégral et cours de calcul différentiel et intégral.

1.3 DIPLOME DE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Le programme du diplôme de baccalauréat international (BI) est un cursus d'études préalables aux études universitaires, qui s'achève par une série d'examens. Ce programme répond aux besoins des élèves de 11^e et de 12^e année du secondaire. Le point culminant du programme est une série d'examens internationaux que l'élève passe dans six matières scolaires de son choix, sachant qu'il a l'obligation de choisir une matière dans chacun des groupes suivants, qui correspondent aux principaux domaines du savoir :

- Groupe 1 Langue A – langue maternelle de l'élève
- Groupe 2 Langue B – deuxième langue, comme l'anglais ou l'espagnol
- Groupe 3 Individus et sociétés – matières comme l'histoire, la géographie et l'économie
- Groupe 4 Sciences expérimentales – matières comme la biologie, la physique et la chimie
- Groupe 5 Mathématiques
- Groupe 6 Arts – matières comme les arts visuels, les arts de la scène et la musique

Les élèves qui suivent le programme du diplôme de BI ont l'obligation de choisir une matière dans chacun des six groupes de matières, sachant que la sixième matière est un choix libre de l'élève, qui peut se porter sur un cours d'éducation artistique ou sur une deuxième matière dans un autre groupe comme sixième matière. Il faut que les choix de l'élève comprennent trois cours au niveau supérieur (NS), avec 240 heures de contact entre l'enseignant et les élèves, et trois cours au niveau normal (NN), avec 150 heures de contact entre l'enseignant et les élèves. Les élèves peuvent choisir une septième matière dans l'un quelconque des groupes, à la discrétion de l'école.

On exige également des élèves qu'ils satisfassent à trois exigences supplémentaires, qui sont une caractéristique propre au BI :

- cours de théorie de la connaissance – cours interdisciplinaire conçu en vue de développer les habitudes de l'élève en réflexion critique, la clarté de sa pensée et son jugement moral;
- volet « Créativité, action, service » (CAS) – 150 heures au minimum de participation à des programmes de création, des programmes d'athlétisme ou d'autres programmes physiques ou encore à des activités de service à la communauté;
- mémoire – rédaction de 4000 mots fondée sur un travail de recherche original et indépendant sur un sujet choisi par l'élève, se rapportant à l'une des matières qu'il étudie.

En règle générale, l'élève suit le cours sur deux ans, mais les écoles peuvent décider, si elles le souhaitent, d'offrir jusqu'à deux cours de niveau normal (NN) en 11^e année.

L'évaluation du travail de chaque élève dans chacune de ses six matières comprend un examen final externe au mois de mai. Les examens se limitent à cinq heures par cours au niveau supérieur et à trois heures par cours au niveau normal. L'évaluation du cours de théorie de la connaissance se fait au moyen d'une rédaction de l'élève et le mémoire est également évalué par des évaluateurs externes. En outre, chaque matière comprend des devoirs évalués à l'interne par l'enseignant. On met l'accent sur la communication orale et écrite, le travail en groupe, la capacité de faire la synthèse des informations et les compétences en analyse.

Pour chaque matière, l'examen est noté selon un barème allant de 1 à 7. Le nombre maximum de points pour les six matières est de 42 (6 x 7). Les notes pour le cours de théorie de la connaissance et le mémoire apportent jusqu'à trois points supplémentaires sur le total de 45 points pour l'obtention du diplôme. Le diplôme est décerné aux élèves qui obtiennent un total d'au moins 24 points, produisent la rédaction sur la théorie de la connaissance et le mémoire et font le module CAS.

Lorsque l'élève répond à toutes les exigences du programme du diplôme de baccalauréat international (BI), il reçoit également le diplôme de fin d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse. Veuillez noter que, si l'élève décide d'abandonner le programme de BI, il devra répondre aux exigences normales pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse. Il se verra, bien entendu, accorder des crédits pour les cours du BI qu'il a achevés avec succès.

2 CERTIFICATS

2.1 CERTIFICAT « OPTIONS ET OPPORTUNITÉS »

2.1.1 POUR LES ÉLÈVES ENTAMANT LE PROGRAMME O₂ À PARTIR DE SEPTEMBRE 2020

Pour obtenir le certificat « Options et opportunités », l'élève du secondaire doit :

- répondre aux exigences imposées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires;
- achever avec succès le cours « Orientation professionnelle 10^e année »;
- achever avec succès le cours « Apprentissage en milieu communautaire 11^e année »;
- achever avec succès au moins trois crédits d'éducation coopérative;
- se constituer un portfolio VieTravail.

2.1.2 POUR LES ÉLÈVES AYANT ENTAMÉ LE PROGRAMME O₂ AVANT SEPTEMBRE 2020

Pour obtenir le certificat « Options et opportunités », l'élève du secondaire doit :

- répondre aux exigences imposées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires;
- achever avec succès le cours « Orientation 10^e année »;
- achever avec succès le cours « Orientation 11^e année »;
- achever avec succès le cours « Santé et sécurité au travail 11^e année »;
- achever avec succès au moins quatre crédits d'éducation coopérative ou au moins trois crédits d'éducation coopérative et le cours « Apprentissage en milieu communautaire 10^e année »;
- se constituer un portfolio VieTravail